

## Procès-verbal de Conseil municipal du 12 octobre 2021

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence d'Alain DE CHABANNES, Maire.

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickaël, COLLIAS Marie-Thérèse, JOSSE Sandra, FUZEAU Nadine, BRAUD Jérémy, NEVE PIQUET Géraldine, MELLIER Arnaud, GRU Alain.

Absents excusés :

Date de convocation : 4 octobre 2021

M. RENAUD Mickaël est nommé secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

### Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2021

#### Information démission du conseil municipal de M. BORKOWSKI Jean-Marie

*Annule et remplace la délibération 602021*

<b>6202021</b>	<b>Demande de financement auprès du Conseil départemental</b>
----------------	---

Monsieur le Maire fait part du dispositif exceptionnel de financement des investissements en matière de voirie pour les communes de – de 10000 habitants. Une aide d'un montant forfaitaire de 50000€ par commune dans la limite légale du plafond d'aide publique de 80% a été voté (une opération de 62500€ pourra être accompagnée à 50000€).

Considérant le besoin de travaux de voirie sur la commune (rue st Gildas, le clos des chênes, la rue du pâtis de la fontaine).

Considérant le besoin de rénovation d'équipements notamment les paniers de basket et achat d'un afficheur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De programmer les travaux de voirie correspondants, et les travaux de rénovation des équipements mentionnés ci-dessus
- D'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental du Morbihan une subvention dans le cadre du dispositif exceptionnels de financement de investissements en matière de voirie pour les communes de – de 10000 habitants ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental du Morbihan une subvention dans le cadre du PST ;
- D'accepter le plan de financement suivant :

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Travaux de voirie Programme	75 225.00€	Conseil Départemental	49 614.60€
Etudes préalable	3 761.25€	PST	19 746.56€
Equipement et mobilier	7715.20€	Fonds propres	17 340.29€
<b>Total</b>	<b>86 701.45€</b>	<b>Total</b>	<b>86 701.45€</b>

Le Conseil Municipal après délibération et à la majorité (Mme JOSSE ne prend pas part au vote) décide de modifier le règlement du lotissement St Gildas enregistré sous le Numéro LT 056 020 88 G 0001 (approuvé à la date du 5 aout 1989) tel que ci-dessous :

- **Article 2-4-1 a -Eaux usées**

En l'absence d'un réseau collectif d'assainissement, les installations individuelles d'assainissement par épandage souterrain conformes aux normes fixées par le Règlement Sanitaire Départemental sont admises. Elles seront à la charge des acquéreurs.

 **Il est proposé de changer cette réglementation telle que ci-dessous :**


Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement conformément à la réglementation en vigueur.

-----

- **Article 2-7 IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES :**

- *Lorsque les constructions ne jouxtent pas les limites séparatives elles doivent être implantées à une distance de ces limites au moins égale à la moitié de leur hauteur mesurée à l'égout de toiture(L) H, sans pouvoir être inférieure à 3 m)*

- *Les constructions annexes indépendantes de la construction principale, telles que abris, serres, remises, etc... doivent être implantées à l'emplacement prévu au plan.*

 **Il est proposé de ramener cette distance à un minimum de 2.00 m et de supprimer le 2eme paragraphe.**

Lorsque les constructions ne sont pas implantées en limite séparative, elles devront être implantées à une distance au moins égale à la moitié de la hauteur comprise entre l'égout du toit et le terrain naturel avant travaux, en respectant un minimum de 2.00m.

-----

- **Article 2-7 IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES**

- **Il est proposé de retirer ce paragraphe**

-----

- **ARTICLE 2-9 EMPRISE AU SOL**

 **Il est proposé de supprimer le 1<sup>er</sup> paragraphe et ramener cette surface à 30 m<sup>2</sup>.**

Les constructions annexes isolées auront une surface au sol de 30 m<sup>2</sup> maximum

Cette modification du règlement devra être validé par les colotis.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide ces modifications

**Tarifs restaurant scolaire**

La sous-commission (composée de M. de CHABANNES Alain, Murielle BURBAN, Marie-Thérèse COLLIAS et Cécile ISSERT) s'est réunie le 23 septembre 2021 et a examiné le dispositif « CANTINES A 1€ ». Il s'agit d'une convention pluriannuelle avec l'ETAT. Cette mesure à destination des collectivités a été mise en place afin de financer des tarifs d'action sociale au niveau des restaurants scolaires.

Une subvention de l'Etat de 3€ par repas de 1€ ou moins est versée dans le cadre de ce dispositif aux communes.

Pour bénéficier de l'aide, le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 et un supérieur à 1€.

La CAF a transmis une Répartition par quantiles des familles de Bohal ayant un enfant de 3 à 11 ans inclus en fonction du quotient familial. 50% des familles de BOHAL ayant un enfant de 3 à 11 ans à un coefficient familial de moins de 1135€.

Plusieurs simulations sont présentées pour déterminer l'impact financier de cette mesure. Le conseil municipal valide le fait de continuer à travailler sur ce dispositif. Lors de la prochaine réunion de conseil, la commission pourra proposer 2 types de tranches, afin que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur en janvier 2022.

### **Point station d'épuration**

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de la station d'épuration.

Différents devis ont été reçus en mairie :

- Entreprise SECHÉ pour le traitement des sables et gravillons à Changé (49) pour un montant de 145,53€ HT la tonne, soit 13 097,70€ HT pour 90 tonnes.
- Entreprise CRETE pour l'intervention de changement de la surface du massif filtrant pour 7845.54€ € HT
- SAUR pour déposer les rampes puis repose et pilotage de chantier pour un montant de 5980€ HT

L'estimation au vu de ces devis pour évacuer et traiter l'ensemble du 1<sup>er</sup> bassin est de 26 923.24€ HT ( 20 758.40€ HT pour ne changer que les premières couches de sables et gravillons du 1<sup>er</sup> étage)

Une réunion avec la SAUR et la SATESE est programmée le 14 octobre 2021.

### **Point lotissement**

Le jeudi 23 septembre à 16h : s'est tenue une rencontre avec Bernard COLART, maître d'œuvre missionné pour la prestation de maîtrise d'œuvre et une personne de l'ADS afin de présenter notre projet de permis d'aménager, celui-ci ne présente pas de problème particulier.

M. COLART a également présenté une estimation du coût global des travaux.

A l'issue de cette réunion avant le dépôt du permis d'aménager, le conseil municipal doit statuer sur le Revêtements routiers du lotissement (enrobé, bicouche, tricouche) et le choix du revêtement du cheminement piéton (béton désactivé, 0/20, bicouche)

Après délibération, le conseil municipal décide de réaliser le revêtement de la voirie en tricouche et les liaisons piétonnes en tricouche avec un sable de couleur légèrement différente.

### **Rétroplanning du lotissement**

- ▶ Nov –janvier: instruction du permis d'aménager de 3 mois

- dans le même temps validation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement du marché public

- ▶ Février-mars: travaux
- ▶ Fin Mars: commercialisation possible

<b>642021</b>	<b>Demande subvention 2eme tranche du lotissement de Chabannes</b>
---------------	--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De programmer les travaux du lotissement mentionnés ci-dessous
- D'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires ;
- De solliciter auprès du Conseil Départemental du Morbihan une subvention dans le cadre du PST ;
- D'accepter le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Déficit 1ere tranche (terrain, étude préliminaire, voirie d'entrée)	140 323.50€	Conseil Départemental	59 489.00€
Etudes	19 956.00€	Vente des terrains	289 345,83€
Travaux de voirie	218 000.00€	Fonds propres	79 444,67€
Réseau eau potable , Morbihan Energie, orange	50 000.00€		
<b>Total</b>	<b>428 279.50€</b>	<b>Total</b>	<b>428 279.50€</b>

### Point sur les commissions

#### **Commission travaux**

Un programme d'élagage sera effectué durant l'hiver, l'entreprise GUIMARD doit passer le 25 octobre identifier les zones à élaguer.

<b>652021</b>	<b>Contrat d'entretien chauffage garderie</b>
---------------	---

Monsieur LE LUEL présente deux devis (KLIMAT56 et Missenard) d'entretien pour le chauffage de la garderie périscolaire.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis le moins disant de KLIMAT 56 pour un montant de 320€ HT

#### **Motion algues vertes**

Monsieur le Maire a reçu une demande de motion des élus de binic etables sur mer qu'il présente au conseil municipal.

Après examen, le conseil municipal, regrettant que le monde agricole soit pointé du doigt, rejette cette motion à l'unanimité.

## Commission culture sport loisirs

Opération argent de poche : une nouvelle opération va être lancée durant les vacances de la Toussaint sur 3 jours. Les élus seront sollicités afin d'encadrer les jeunes.

## Commission communication

Journée écocitoyenne le 20 novembre : des affiches seront à réaliser, des articles sur les réseaux sociaux et auprès de la presse.

## Commissions intercommunales

- ▶ CLECT / PISCINE ET ADS : le déficit de fonctionnement de la piscine est de 600 000€, pour couvrir celui-ci 5 scénarii de financement sont possibles, 3 ont été validés (fiscalité des entreprises, prise en charge du déficit par les communes et prise en charge par la communauté de communes).  
ADS : Fin du financement de OBC pour l'instruction des droits du sols effectuée par Ploermel Communauté. Les communes vont devoir reprendre la charge financière de l'instruction des documents d'urbanisme (PC, CU DP) qui relève de la compétence des communes. BOHAL va gérer les CU a en interne afin de réduire les coûts.
  
- ▶ Commission emploi :
  - France service à Sérent,
  - Manque de logement d'urgence sur le territoire d'OBC
  - Fond de 15000€ à destination de 6 associations
  - Territoire zéro chômeur

## Questions diverses

- Relance du dispositif participation citoyenne (voisins vigilants)
- Repas du CCAS le 28 novembre 2021
- Point rucher : les ruches se portent bien mais il n'y aura pas de production de miel cette année, il est nécessaire de procéder à un nourrissage depuis octobre.

<b>662021</b>	<b>Remboursement de frais</b>
---------------	-------------------------------

Après délibération, les membres du conseil valident le remboursement pour un montant de 38.48€ à Nadine FUZEAU concernant l'achat de traitement pour les abeilles.

- Date du prochain conseil municipal le lundi 22 novembre à 19h30

L'ordre du jour du jour étant clos la séance est levée.

## Délibérations du conseil municipal du 12 octobre 2021

6202021	Demande de financement auprès du Conseil départemental.....
632021	Modification règlement du lotissement St Gildas .....
642021	Demande subvention 2eme tranche du lotissement de Chabannes.....
652021	Contrat d'entretien chauffage garderie .....
662021	Remboursement de frais.....

Signatures

DE CHABANNES Alain,

BUSSON David,

LE LUEL Rémy,

BURBAN Murielle,

ISSERT Cécile,

LE BRETON Bernard,

RENAUD Mickael,

COLLIAS Marie-Thérèse,

JOSSE Sandra,

MELLIER Arnaud,

GRU Alain,

FUZEAU Nadine,

BRAUD Jérémy,

NEVE PIQUET Géraldine,